



Mentions Bac CIC*
**Vous avez tout donné,
à vous de recevoir.**

160 € Mention Très Bien

80 € Mention Bien

40 € Mention Assez Bien

Versés sur un livret d'épargne CIC.



Construisons pour que le monde bouge.

Et bénéficiez aussi **d'un compte et d'une carte offerts**
pendant 1 an^[1] pour toute nouvelle souscription.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à rencontrer votre
conseiller dédié^[2] en Agence ou rendez-vous sur cic.fr/mentionsbac.

► **Rencontrez nos conseillers en Agence :**

 **Lyonnaise de Banque**

11, rue du Mont-Blanc

700 SALLANCHES

* OFFRE SOUMISE À CONDITIONS, réservée aux lauréats du BAC 2024 de France ayant obtenu une mention Assez Bien (versement de 40€), Bien (versement de 80€) ou Très Bien (versement de 160€), valable jusqu'au 30/09/2024 sur présentation du relevé de notes. Une seule offre par lauréat. Les sommes seront versées sur un livret d'épargne CIC ouvert ou à ouvrir au nom du lauréat. Pour les mineurs, souscription du livret par le représentant légal (sauf Livret Jeune). Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

[1] OFFRE SOUMISE À CONDITIONS, réservée aux jeunes de 10 à 25 ans, dont les lauréats du BAC 2024 de France, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Personnel Parcours.J ou Parcours.J+. Au-delà de la première année, 2€ / mois pour le contrat Personnel Parcours.J et 3,20€ / mois pour le contrat Personnel Parcours.J+. Pour les mineurs, souscription par le représentant légal. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

[2] Service réservé aux clients CIC. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cédex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application - pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque vous avez à disposition :

- un numéro de téléphone dédié : 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé),
- des interlocuteurs privilégiés à contacter : votre Agence, ou le service Relation Clientèle selon les modalités communiquées par votre Agence ou détaillées sur la page réclamation de notre site internet,
- le médiateur du CIC, gratuitement et sans délai en cas de désaccord avec la réponse apportée à votre réclamation ou si aucune réponse ne vous a été apportée, dans un délai de 15 jours ouvrables pour toutes réclamations portant sur les services de paiement (hors chèques) sauf si la Banque vous a informé d'un délai complémentaire qui ne pourra pas dépasser 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation; ou, pour toutes autres réclamations, dans un délai de 2 mois après l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) pour les réclamations adressées par voie postale) de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et uniquement pour les cas entrant dans son champ de compétence (pour les produits bancaires, les services proposés par la Banque, l'exécution d'un contrat bancaire et la commercialisation des contrats d'assurance) : via son site internet : www.lemediateur-cic.fr, par courrier : Le Médiateur du CIC - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune.

CIC Lyonnaise de Banque - Société Anonyme au capital de 290 568 363 € 8 rue de la République - 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS 07 022 698. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Immatriculations en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance, consultables sous www.orias.fr. Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA et distribué(s) sous la marque CIC Assurances. CIC distribue les offres de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom - 37-39, rue Boissière - 75116 Paris - SA au capital de 929 207 595,48€ - RCS PARIS 397 480 930.

